

Parmi ceux-ci, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, l'hon. L. B. Pearson, a recueilli neuf voix, mais n'a pas été désigné à cause du vote négatif d'un membre permanent, l'Union soviétique. Le 31 mars 1953, toutefois, les votes unanimes des cinq membres permanents ont permis la nomination de M. Dag Hammarskjöld, de Suède. Le 7 avril 1953, il était élu par l'Assemblée générale par cinquante-sept voix contre une et une abstention; il a assumé ses fonctions le 10 avril.

Le Conseil économique et social.—En 1952, le Conseil économique et social et ses commissions techniques ont surtout poursuivi les entreprises déjà commencées. La question de venir en aide aux pays insuffisamment développés au point de vue économique a continué d'absorber une large part de son attention. L'Assemblée générale a ratifié la proposition du Conseil, à savoir de porter en 1953 à 25 millions de dollars l'objectif du programme élargi d'assistance technique. Environ deux millions ont déjà été souscrits, soit beaucoup plus qu'à l'égard de tout programme antérieur. La contribution du Canada a été de \$800,000. Le groupe d'experts, qui a étudié la possibilité d'établir un fonds spécial des Nations Unies en vue de l'octroi de prêts à long terme et à faible intérêt destinés à des travaux de mise en valeur, a publié un rapport en mars; la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur continue d'étudier la question d'instituer une société financière internationale afin d'augmenter l'affluence des capitaux privés vers les régions insuffisamment développées. Ces deux questions ont été abordées à la septième session de l'Assemblée générale et seront inscrites à l'ordre du jour de la huitième.

Dans le domaine social, une convention sur les droits politiques de la femme, arrêtée par la Commission de la condition de la femme, a été ouverte aux signatures à la septième session. Vingt et un pays l'ont signée jusqu'ici. A sa sixième session, l'Assemblée générale avait demandé à la Commission des droits de l'homme de rédiger deux pactes relatifs aux droits de l'homme, l'un devant renfermer les libertés civiles traditionnelles et l'autre, les droits économiques, sociaux et culturels. La Commission a rédigé les articles de fond des deux pactes au cours de sa session de 1952 et a commencé à s'occuper des mesures d'exécution, c'est-à-dire des articles de procédure relatifs à la mise en œuvre, aux réserves, à la clause relative aux États fédéraux, etc. La Commission des questions sociales a siégé en 1953 spécialement pour établir des recommandations visant un programme d'action sociale concertée, destiné à coordonner les initiatives des institutions spécialisées et des autres autorités intéressées au bien-être social et à des questions connexes.

Institutions spécialisées.—Une onzième institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation météorologique mondiale, a commencé à fonctionner en 1951. L'Organisation internationale pour les réfugiés a pris fin au début de 1952. Les problèmes qui subsistent au sujet des réfugiés ressortiront désormais au Bureau du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, créé par l'Assemblée générale en décembre 1950. L'Organisation internationale du commerce projetée et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime ne sont pas encore établies.

Sous-section 3.—Le Canada et le Traité de l'Atlantique-Nord

Moins de deux ans après la signature de la Charte des Nations Unies à San-Francisco en 1945, les espoirs de paix universelle entretenus par tous les peuples avaient fait place à une inquiétude croissante. Le Conseil de sécurité, à qui on avait confié la principale responsabilité du maintien de la sécurité, était déjà réduit